



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services
professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Informatics Professional Serv PSB Services professionnels en informatique pour DSB	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZR-210495/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20210495	Date 2021-02-03
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-606-38962	
File No. - N° de dossier 606el.E60ZR-210495	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-03-02 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mansour, Silvana	Buyer Id - Id de l'acheteur 606el
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9935 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à fournir des réponses aux questions soulevées par les soumissionnaires potentiels et une modification.

Question 1 :

En ce qui concerne les critères C2, C3, C4, C5 et C6, l'État assouplirait-il l'exigence cotée en réduisant le nombre de contrats utilisés pour un maximum de points à trois (3) contrats par critère coté, ce qui permettrait ainsi à un plus grand nombre de soumissionnaires de se qualifier pour le concours?

Réponse 1 :

Le Canada a examiné la demande, mais l'exigence demeure inchangée.

Question 2 :

Des titulaires ont-ils fourni ces services au cours des 12 derniers mois? Dans l'affirmative, veuillez fournir le nom du ou des fournisseurs titulaires, la durée du contrat et la valeur du contrat.

Veuillez indiquer s'il existe ou s'il y a eu dans le passé une entreprise effectuant des travaux similaires ou connexes. Dans l'affirmative, par l'intermédiaire de quelle entreprise et pendant combien de temps les services ont-ils été fournis dans le cadre du contrat (c'est-à-dire, durée du contrat initial et des éventuelles prolongations), et quelle était la valeur du contrat?

SPAC pourrait-il indiquer s'il existe ou s'il y a eu dans le passé une entreprise ou une personne effectuant des travaux similaires ou connexes? Dans l'affirmative, par l'intermédiaire de quelle entreprise et pendant combien de temps les services ont-ils été fournis dans le cadre du contrat (c'est-à-dire, durée du contrat initial et des éventuelles prolongations), et quelle était la valeur du contrat?

Réponse 2 :

Maplesoft, 26 161 894.45 \$ –7 Mai 2015 au 31 Décembre 2020

TEKsystems, 18 719 401.22 \$– 7 Mai 2015 au 31 Mars 2020

Modis, 16 161 264.36 \$ - 7 Mai 2015 au 31 Mars 2020

Question 3 :

Le critère obligatoire O2 exige des soumissionnaires qu'ils démontrent le nombre spécifié de jours facturables sur une période de 24 mois pour les 15 catégories de ressources, au cours des cinq (5) dernières années. L'État pourrait-il confirmer ce qui suit :

- a) Les catégories de ressources équivalentes seront acceptées si le soumissionnaire peut démontrer que 50 % des tâches de la catégorie de ressources des SPICT ont été exécutées.

- b) Si le soumissionnaire fait référence à des jours facturables dans le cadre de contrats des SPICT pour la même catégorie de ressources, la mise en correspondance des tâches n'est pas nécessaire.
- c) Les soumissionnaires peuvent faire référence à des jours facturables effectués par un niveau 3 pour satisfaire aux exigences du niveau 2 en matière de jours facturables.

Réponse 3 :

- (a) Pour que des catégories de ressources équivalentes soient prises en considération, le soumissionnaire doit fournir une preuve du client du soumissionnaire que les services indiqués sur la facture comprennent **au moins 50 % des tâches énoncées à l'article 4.0 de l'annexe A, Énoncé des travaux** de la présente demande de soumissions, pour la catégorie de ressources évaluée.
- (b) C'est exact, aucune mise en correspondance des tâches n'est requise, mais le Canada se réserve le droit de vérifier les références si nécessaire.
- (c) Cela est acceptable.

Question 4 :

Nous demandons respectueusement que la date de clôture de la présente demande de soumissions soit reportée de deux semaines, afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour préparer leur réponse.

Réponse 4 :

La date de clôture a été reportée. Voir la modification ci-dessous.

Question 5 :

La section 4.3 (c), Évaluation financière, évalue actuellement les entreprises selon une fourchette médiane de -20/+30 %.

Une évaluation financière de 60 points pour les critères techniques, une évaluation financière de 40 points pour les critères financiers et une fourchette médiane aussi large incitent les entreprises à soumissionner à bas prix pour remporter le marché. SPAC s'expose au risque que des offres à bas prix remportent la DP et que les soumissionnaires retenus soient incapables de fournir les services requis.

De nombreuses DP récentes pour des SPICT de niveau 2 ont mené à la reconnaissance de ce risque et à la publication de DP dont la fourchette médiane est de -10/+30 %. Le Canada devrait-il modifier la section 4.3, Évaluation financière, pour exiger une fourchette médiane de -10/+30 %?

Réponse 5 :

Recommandation acceptée. Voir la modification ci-dessous.

Question 6 :

En ce qui concerne les critères O2 et C1 relatifs à l'entreprise, nous demandons à SPAC de supprimer l'exigence selon laquelle les jours facturables requis doivent être démontrés sur une période de 24 mois, étant donné que le critère consiste à demander aux soumissionnaires de démontrer un volume important de jours facturables dans 15 catégories de ressources distinctes. Nous demandons cette modification afin d'accroître la compétitivité de cette demande de soumissions et la valeur globale fournie à SPAC.

Réponse 6 :

Recommandation acceptée. Voir la modification ci-dessous.

Question 7 :

En ce qui concerne les critères O2 et C1 relatifs à l'entreprise, nous demandons respectueusement à SPAC de modifier cette exigence, afin de permettre aux soumissionnaires d'inclure les jours facturables facturés par les ressources de niveau 2 et de niveau 3 pour satisfaire aux jours facturables requis pour toute catégorie de ressources donnée. Il n'est pas rare que des ressources de niveau 3 soient présentées pour des rôles de niveau 2 en raison de diverses circonstances, telles que les obligations contractuelles, la disponibilité des ressources, les besoins des clients ou la compatibilité professionnelle.

Réponse 7 :

Veillez lire la réponse à la question 3 (c) ci-dessus.

Question 8 :

En ce qui concerne les critères O2 et C1 relatifs à l'entreprise, étant donné que des travaux similaires sont souvent effectués dans plusieurs catégories de ressources, nous demandons à SPAC de permettre aux soumissionnaires de compter les jours facturables facturés dans des catégories de ressources similaires, à condition que les soumissionnaires démontrent que les tâches exécutées dans les catégories de ressources similaires correspondent à au moins 50 % des tâches énoncées dans l'AMA pour des SPICT pour les catégories énumérées sous O2/C1.

Réponse 8 :

Non. Pour que des catégories de ressources équivalentes soient prises en considération, le soumissionnaire doit fournir la preuve du client du soumissionnaire que les services indiqués sur la facture comprennent **au moins 50 % des tâches énoncées à l'article 4.0 de l'annexe A, Énoncé des travaux** de la présente demande de soumissions, pour la catégorie de ressources évaluée.

Question 9 :

En ce qui concerne l'exigence relative à l'entreprise O2, puis le critère C1, où le soumissionnaire doit démontrer plus de 15 900 jours facturables combinés pour obtenir le maximum de points, l'État peut-il confirmer ce qui suit :

- a) La période de 24 mois utilisée pour démontrer les jours facturables ne doit pas nécessairement être la même dans les 15 catégories, mais plutôt pour chaque catégorie de ressources, pour autant que chaque période de 24 mois s'inscrive dans les 5 dernières années?
- b) Le soumissionnaire peut utiliser jusqu'à un maximum de 5 contrats par catégorie de ressources pour démontrer les services fournis, et il n'a pas à démontrer les 15 900 jours facturables et plus en utilisant seulement 5 contrats au total?

Réponse 9 :

Voir la modification ci-dessous.

Question 10 :

En ce qui concerne l'utilisation de l'appendice B de la pièce jointe 4.1 – section 3, l'État peut-il confirmer qu'il n'est pas nécessaire de faire des renvois aux tâches des ressources pour les ressources fournies en utilisant la même catégorie des SPICT pour laquelle le soumissionnaire déclare des jours facturables?

Réponse 10 :

Confirmé. Veuillez également lire la réponse à la question 3 (b) ci-dessus.

Question 11 :

Le critère obligatoire O2 relatif à l'entreprise stipule que le soumissionnaire doit démontrer « une expérience dans la fourniture de toutes les catégories de ressources, pour le nombre minimum de jours facturables requis par catégorie, sur une période totale de 24 mois ». La période de 24 mois pendant laquelle les soumissionnaires sont tenus de démontrer les jours facturables pour quinze (15) catégories de ressources différentes est très contraignante, surtout si l'on considère la restriction supplémentaire de cinq ans et le fait que les jours facturables pour le critère coté C1 relatif à l'entreprise doivent également être compris dans cette période. L'État pourrait-il supprimer l'exigence relative à la période de 24 mois des critères O2 et C1?

Réponse 11 :

Veillez lire la réponse à la question 6 ci-dessus et la modification ci-dessous.

Question 12 :

Le critère obligatoire O2 et le critère coté C1 relatifs à l'entreprise exigent que les soumissionnaires démontrent de l'expérience dans la fourniture de ressources dans quinze (15) catégories différentes. Il est courant que les ressources des TI effectuant des tâches similaires dans différentes organisations le fassent sous des titres de postes différents. Par conséquent, en réponse aux exigences relatives à l'expérience en matière de jours facturés (O2 et C1), l'État pourrait-il confirmer que les soumissionnaires peuvent utiliser des heures facturées sous des titres de postes différents, pour autant que 50 % des tâches exécutées correspondent aux tâches de l'énoncé des travaux de la catégorie concernée?

Réponse 12 :

Pour que des catégories de ressources équivalentes soient prises en considération, le soumissionnaire doit fournir la preuve du client du soumissionnaire que les services indiqués sur la facture comprennent **au moins 50 % des tâches énoncées à l'article 4.0 de l'annexe A, Énoncé des travaux** de la présente demande de soumissions, pour la catégorie de ressources évaluée.

Question 13 :

Le critère obligatoire O2 et le critère coté C1 relatifs à l'entreprise exigent que les soumissionnaires démontrent les jours facturés en utilisant un maximum de cinq (5) contrats. Cette exigence est restrictive en raison du volume élevé de catégories de ressources et des jours facturés à démontrer pour chacune d'elles, dont le nombre est considérable. Pour permettre aux soumissionnaires de démontrer leur expérience dans la fourniture du large éventail de services requis en réponse aux critères O2 et C1, l'État pourrait-il étendre à sept (7) contrats le nombre de contrats que les soumissionnaires peuvent utiliser pour justifier leur expérience?

Réponse 13 :

Recommandation acceptée. Voir la modification ci-dessous.

Question 14 :

Selon le critère coté C1 relatif à l'entreprise, le scénario d'évaluation indique « Résultat du soumissionnaire = somme (D) des 14 catégories / 14 ». L'État pourrait-il confirmer qu'il s'agit d'une faute de frappe et que le calcul doit se lire comme suit : « Résultat du soumissionnaire = somme (D) des 15 catégories / 15 »?

Réponse 14 :

Ceci est correct. RÉSULTAT DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME (D) DES 15 CATÉGORIES / 15

Question 15 :

En ce qui concerne le critère obligatoire O2 et le critère coté C1 relatifs à l'entreprise, l'État pourrait-il confirmer que le niveau 2 est le niveau minimum d'expérience requis pour les catégories de ressources démontrées? Cela signifie que les soumissionnaires peuvent utiliser l'expérience acquise en fournissant des ressources de niveau 3 « Analyste de base de données/administrateur en GI » pour démontrer les jours facturables pour la catégorie « Analyste de base de données/administrateur en GI » de niveau 3.

Réponse 15 :

Confirmé.

Question 16:

En ce qui concerne les critères techniques obligatoires de l'entreprise O2, veuillez confirmer que si les soumissionnaires démontrent leurs jours facturables en utilisant des contrats SPICT avec les mêmes catégories et niveaux de personnel du SPICT que ceux identifiés dans l'exigence, ils n'ont pas à fournir une liste de tâches sous ANNEXE B À LA PIÈCE JOINTE 4.1: SECTION 3 avec une référence croisée à chaque tâche spécifique associée à l'EDT.

Réponse 16:

Confirmé.

MODIFICATION :

À la page 1

SUPPRIMER :

L'invitation prend fin à 2 :00 p.m. le 16 Février 2021

INSÉRER :

L'invitation prend fin à 2 :00 p.m. le 2 mars 2021

À la PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION – 4.3 Évaluation financière

SUPPRIMER :

- (c) **Évaluation financière – Méthode A** : La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables.
- (i) **ÉTAPE 1 – ÉTABLISSEMENT DES MÉDIANES INFÉRIEURES ET SUPÉRIEURES POUR CHAQUE PÉRIODE ET CHAQUE CATÉGORIE DE RESSOURCES** : L'autorité contractante établira, pour chaque période et chaque catégorie de ressources, la fourchette médiane selon les taux fermes quotidiens fournis par les soumissionnaires dont la soumission est jugée recevable sur le plan technique. Pour chaque catégorie de ressources, on calculera la médiane à l'aide de la fonction connexe dans Microsoft Excel. Cette médiane permettra d'établir une fourchette qui prendra en compte un taux médian inférieur correspondant à une **valeur de moins (-) 20 % de la médiane** et un taux médian supérieur correspondant à une valeur de plus (+) 30 % de la médiane. Lorsqu'un nombre pair de soumissions sont jugées recevables sur le plan technique, la moyenne des deux tarifs médians sera utilisée pour calculer la fourchette médiane, alors que dans le cas d'un nombre impair de soumissions jugées recevables sur le plan technique, le tarif médian sera utilisé.

INSÉRER :

- (c) **Évaluation financière – Méthode A** : La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables.
- (ii) **ÉTAPE 1 – ÉTABLISSEMENT DES MÉDIANES INFÉRIEURES ET SUPÉRIEURES POUR CHAQUE PÉRIODE ET CHAQUE CATÉGORIE DE RESSOURCES** : L'autorité contractante établira, pour chaque période et chaque catégorie de ressources, la fourchette médiane selon les taux fermes quotidiens fournis par les soumissionnaires dont la soumission est jugée recevable sur le plan technique. Pour chaque catégorie de ressources, on calculera la médiane à l'aide de la fonction connexe dans Microsoft Excel. Cette médiane permettra d'établir une fourchette qui prendra en compte un taux médian inférieur correspondant à une **valeur de moins (-) 10 % de la médiane** et un taux médian supérieur correspondant à une valeur de plus (+) 30 % de la médiane. Lorsqu'un nombre pair de soumissions sont jugées recevables sur le plan technique, la moyenne des deux tarifs médians sera utilisée pour calculer la fourchette médiane, alors que dans le cas d'un nombre impair de soumissions jugées recevables sur le plan technique, le tarif médian sera utilisé.

À la PIÈCE JOINTE 4.1 - EXIGENCES OBLIGATOIRES RELATIVES À L'ENTREPRISE

SUPPRIMER :

O2 Le soumissionnaire doit démontrer son expérience contractuelle de la fourniture de toutes les catégories de ressources, pour le nombre minimum requis de jours facturables par catégorie pendant la période totale de 24 mois au cours des cinq (5) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Les services doivent avoir été offerts dans le cadre d'un maximum de cinq (5) contrat

Le soumissionnaire devrait remplir et fournir les appendices A et B de la pièce jointe 4.1

No	CATÉGORIE DE RESSOURCES	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES PAR CATÉGORIE
1	Architecte d'applications/de logiciels (niveau 2)	440
2	Programmeur/développeur de logiciels (niveau 2)	880
3	Programmeur/analyste (niveau 2)	880
4	Analyste de système (niveau 2)	880
5	Testeur (niveau 2)	440
6	Développeur Web (niveau 2)	880
7	Analyste des activités (niveau 2)	352
8	Rédacteur technique (niveau 2)	440
9	Administrateur de base de données (niveau 2 ou 3)	440
10	Analyste de bases de données /	220

N° de l'invitation :
E60ZR-210495/A

N° de la modification :
001

ID de l'acheteur
606EL

	administrateur en GI (niveau 2 ou 3)		
11	Architecte de la technologie (niveau 2)	440	
12	Administrateur de projet (niveau 2)	176	
13	Gestionnaire de projet (niveau 2)	1,320	
14	Agent d'ordonnement de projet (niveau 2)	44	
15	Spécialiste ou analyste en assurance de la qualité (niveau 2)	132	

INSÉRER :

<p>O2</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer une expérience contractuelle dans la fourniture d'au moins 12 des catégories de ressources suivantes (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous, pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau.</p> <p>Pour être admissible :</p> <ul style="list-style-type: none">Le soumissionnaire doit utiliser un maximum de 7 contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour un minimum de 12 catégories de ressources identifiées dans le tableau ci-dessous. Le soumissionnaire ne doit pas présenter plus de 7 contrats. Si plus de 7 contrats sont fournis, seuls les 7 premiers contrats, par ordre de présentation, seront évalués;Chacun des 7 contrats identifiés, démontrant une expérience de jours facturables, doit avoir été attribué dans les 5 ans précédant la date de publication de la demande de soumissions;Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, ou un courriel de confirmation du client, et non du soumissionnaire, pour certifier que les tâches exécutées par la ou les catégories de ressources et le niveau dans le cadre de chacun des contrats identifiés comprennent au moins 50 % des tâches énoncées à l'article 4.0 de l'annexe A – Énoncé des travaux; etLe soumissionnaire doit fournir les appendices A et B de la pièce jointe 4.1 dûment remplis.					
<table border="1"><thead><tr><th data-bbox="1136 1774 1209 1816">No</th><th data-bbox="1136 1239 1409 1774">CATÉGORIE DE RESSOURCES</th><th data-bbox="1136 787 1409 1239">NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES PAR CATÉGORIE</th></tr></thead></table>	No	CATÉGORIE DE RESSOURCES	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES PAR CATÉGORIE			
No	CATÉGORIE DE RESSOURCES	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES PAR CATÉGORIE				
1	Architecte d'applications/de logiciels (niveau 2)	440				
2	Programmeur/développeur de logiciels (niveau 2)	880				

3	Programmeur/analyste (niveau 2)	880	
4	Analyste de système (niveau 2)	880	
5	Testeur (niveau 2)	440	
6	Développeur Web (niveau 2)	880	
7	Analyste des activités (niveau 2)	352	
8	Rédacteur technique (niveau 2)	440	
9	Administrateur de base de données (niveau 2 ou 3)	440	
10	Analyste de bases de données / administrateur en GI (niveau 2 ou 3)	220	
11	Architecte de la technologie (niveau 2)	440	
12	Administrateur de projet (niveau 2)	176	
13	Gestionnaire de projet (niveau 2)	1,320	
14	Agent d'ordonnement de projet (niveau 2)	44	
15	Spécialiste ou analyste en assurance de la qualité (niveau 2)	132	

À la PIÈCE JOINTE 4.2 - EXIGENCES COTÉES RELATIVES À L'ENTREPRISE

SUPPRIMER :

Critères cotés		Max. de points (Min)	Lignes directrices de l'évaluation	Points	Renvoi au numéro de référence du contrat
C1	Le soumissionnaire doit démontrer son nombre de jours d'expérience facturables en sus du nombre minimum de jours facturables par catégorie selon le critère O2.				
	EXEMPLE DE SCÉNARIEN D'ÉVALUATION				
	JOURS FACTURABLES				
	(A)	(B)	(C)	(D)	
	TOTAL DU SOUMISSIONNAIRE	NOMBRE MINIMUM DE JOURS FACTURABLES (O2)	JOURS FACTURABLES EXCÉDENTAIRES AU CRITÈRE O2	% D'AUGMENTATION DU SOUMISSIONNAIRE (à une décimale près)	
	Append. A/Ann. B		(C)=(A)-(B)	(D)=(C)/(B)*100	
	Architecte d'applications/de logiciels	440	88	20,0	
	Programmeur/développeur de logiciels	880	370	42,0	
	Programmeur/analyste	965	85	9,7	
	Le nombre total de jours facturables démontré par le soumissionnaire en réponse au critère O2 servira à évaluer ce critère. On attribuera des points au soumissionnaire, conformément à l'exemple de scénario d'évaluation qui figure à gauche.				

Critères cotés						Max. de points (Min)	Lignes directrices de l'évaluation	Points	Renvoi au numéro de référence du contrat
Analyste de système	1,225	880	345	39,2					
Testeur	600	440	160	36,4					
Développeur Web	2,000	880	1120	127,3					
Analyste des activités	875	352	523	148,6					
Rédacteur technique	800	440	360	81,8					
Administrateur de base de données	800	440	360	81,8					
Analyste de bases de données / administrateur en Gi	600	220	380	172,7					
Architecte de la technologie	600	440	160	36,4					
Administrateur de projet	300	176	124	70,5					
Gestionnaire de projet	1800	1320	480	36,4					
Agent d'ordonnement de projet	66	44	22	50,0					
Spécialiste ou analyste en assurance de la qualité	200	132	68	51,5					
RÉSULTAT DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME (D) DES 14 CATÉGORIES ÷ 14				66,9					

INSÉRER :

Critères cotés	Max. de points (Min)	Lignes directrices de l'évaluation	Points	Renvoi au numéro de référence du contrat
<p>C1</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer son nombre de jours d'expérience facturables en sus du nombre minimum de jours facturables par catégorie selon le critère O2.</p> <p>Le soumissionnaire doit utiliser les mêmes 7 contrats (maximum) identifiés en O2 pour démontrer que son expérience en matière de jours facturables dépasse le nombre minimum de jours facturables requis en O2.</p> <p>Le soumissionnaire obtiendra 0 point dans la colonne (D) pour la catégorie de ressources, sans minimum de jours facturables démontrés en O2. Le résultat du soumissionnaire est calculé comme suit :</p> <p>RÉSULTAT DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME (D) des 15 catégories / 15</p>	100	<p>Le nombre total de jours facturables démontré par le soumissionnaire en réponse au critère O2 servira à évaluer ce critère.</p> <p>On attribuera des points au soumissionnaire, conformément à l'exemple de scénario d'évaluation qui figure à gauche.</p>		
EXEMPLE DE SCÉNARIO D'ÉVALUATION				
JOURS FACTURABLES				
<p>CATÉGORIE DE RESSOURCES</p>	(A)	(B)	(C)	(D)
	TOTAL DU SOUMISSIONNAIRE	NOMBRE MINIMUM DE JOURS FACTURABLES (O2)	JOURS FACTURABLES EXCÉDENTAIRES AU CRITÈRE O2	% D'AUGMENTATION DU SOUMISSIONNAIRE (à une décimale près)
	Append. A/Ann. B		(C)=(A)-(B)	(D)=(C)/(B)*100

Critères cotés						Max. de points (Min)	Lignes directrices de l'évaluation	Points	Renvoi au numéro de référence du contrat
Architecte d'applications/de logiciels	528	440	88	20,0					
Programmeur/développeur de logiciels	1,250	880	370	42,0					
Programmeur/analyste	965	880	85	9,7					
Analyste de système	1,225	880	345	39,2					
Testeur	600	440	160	36,4					
Développeur Web	2,000	880	1120	127,3					
Analyste des activités	875	352	523	148,6					
Rédacteur technique	800	440	360	81,8					
Administrateur de base de données	800	440	360	81,8					
Analyste de bases de données / administrateur en GI	600	220	380	172,7					
Architecte de la technologie	600	440	160	36,4					
Administrateur de projet	300	176	124	70,5					
Gestionnaire de projet	1800	1320	480	36,4					

Critères cotés					Max. de points (Min)	Lignes directrices de l'évaluation	Points	Renvoi au numéro de référence du contrat
Agent d'ordonnement de projet	66	44	22	50,0				
Spécialiste ou analyste en assurance de la qualité	200	132	68	51,5				
RÉSULTAT DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME (D) DES CATEGORIES ÷ 15				66,9				

À l'APPENDICE B DE LA PIÈCE JOINTE 4.1

SUPPRIMER :

FORMULAIRE DE RÉPONSE : NUMÉRO DE CONTRAT POUR LA DP

Le soumissionnaire doit démontrer une expérience contractuelle en ce qui a trait à la fourniture de toutes les catégories de ressources, et ce, pour le nombre minimal de jours facturables par catégorie, sur une période totale de 24 mois au cours des cinq (5) dernières. Les services doivent avoir été offerts dans le cadre d'un maximum de cinq (5) contrats.

Nom du soumissionnaire : _____

N° de référence du contrat du soumissionnaire : _____

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Client gouvernemental
(Oui/Non)

Nom de l'organisation client

Nom de la personne-ressource
du client

Adresse

Téléphone

Télécopieur

Courriel

SECTION 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT

Valeur du contrat

Date d'attribution

Date d'expiration

Description du besoin :

SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LES RESSOURCES

Catégorie de personnel et niveau	Tâches effectuées dans le cadre du contrat et renvoi à chaque tâche connexe énumérée dans l'énoncé des travaux

INSÉRER :

FORMULAIRE DE RÉPONSE : NUMÉRO DE CONTRAT POUR LA DP

Le soumissionnaire doit démontrer une expérience contractuelle dans la fourniture **d'au moins 12 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent*)** pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie, au cours des cinq (5) années précédant la date de publication de la demande de soumissions. Les services fournis doivent avoir été fournis dans le cadre **de sept (7) contrats au maximum.**

***Pour que des catégories de ressources équivalentes soient prises en considération, le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par son client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches exécutées par la ou les catégories de ressources et le niveau en vertu de chacun des contrats identifiés comprennent au moins 50 % des tâches énoncées à l'article 4.0 de l'annexe A, Énoncé des travaux de la présente demande de soumissions, pour la catégorie de ressources évaluée.**

Nom du soumissionnaire : _____

N° de référence du contrat du soumissionnaire : _____

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Client gouvernemental
(Oui/Non)

Nom de l'organisation client

Nom de la personne-ressource
du client

Adresse

Téléphone

Télécopieur

Courriel

SECTION 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT

Valeur du contrat

Date d'attribution

Date d'expiration

Description du besoin :

SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LES RESSOURCES

Catégorie de personnel et niveau	Tâches effectuées dans le cadre du contrat et renvoi à chaque tâche connexe énumérée dans l'énoncé des travaux

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DP DEMEURENT INCHANGÉES